



DESTINATAIRES : Personnel d'encadrement en soins infirmiers
Personnel infirmier du CISSS des Laurentides

EXPÉDITEUR : Sacha Beaudoin, conseiller cadre en soins infirmiers

DATE : 8 décembre 2022

OBJET : **FORMATION SUR LES PRINCIPES
DE LA SURVEILLANCE ACCRUE**

Cette note de service fait suite à la note parue le 3 novembre 2022, dans l'info-gestion.

Nous vous informons que la formation sur les principes de la surveillance accrue, découlant de la politique relative au recours à la surveillance accrue d'un usager, est maintenant accessible sur l'environnement numérique d'apprentissage (ENA).

Celle-ci s'ajoute aux outils suivants déjà disponibles sur l'espace clinique :

- La politique : « [Politique relative au recours à la surveillance accrue d'un usager](#) »
- L'aide-mémoire : « [Processus décisionnel pour déterminer le recours à la surveillance](#) »
- Le formulaire : « [Directives au personnel usager sous surveillance constante](#) »
- Le formulaire : « [Surveillance constante d'un usager- FP-CISSS-6549](#) »
- L'OIS : « [Surveillance accrue des usagers présentant un risque pour eux-mêmes / autrui –OIS-CISSS-6571](#) »

Nous vous invitons à suivre cette formation dès que possible afin d'être outillés à soutenir votre démarche lorsqu'une surveillance accrue est requise. Pour toute question, vous êtes invités à consulter l'expéditeur de cette note.